



AFFICHÉ
LE 13.02.2024.

2024/.....
Parafe

DELIBERATION N°433

OBJET : GUICHET NUMERIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME (GNAU) : APPROBATION DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION (CGU) POUR LA SAISINE PAR VOIE ELECTRONIQUE (SVE) DES DOSSIERS

Entendu l'exposé de Monsieur le maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L. 423-3, issu de la loi ELAN, qui prévoit que « *les communes dont le nombre total d'habitants est supérieur à 3 500 disposent d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisations d'urbanisme* » ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment l'article L. 112-8 qui dispose que « *toutes les communes devront être en capacité de recevoir des saisines par voie électronique (SVE) à partir du 1^{er} janvier 2022* » ;

Vu la loi n° 2013-1005 du 12 novembre 2013 habilitant le gouvernement à simplifier les relations entre l'administration et les citoyens ;

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) ;

Considérant la nécessité de rédiger les CGU du GNAU pour cadrer l'utilisation du téléservice et de sécuriser les procédures d'urbanisme ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

APPROUVE les Conditions Générales d'Utilisation du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme pour cadrer l'utilisation du téléservice et sécuriser les procédures d'urbanisme ;

AUTORISE Monsieur le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et à publier les CGU ainsi que toutes les versions à venir.

Délibération adoptée à l'unanimité

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 7 février 2024

La secrétaire de séance,
Josyane MÉLÉARD.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 7 février 2024

Le Maire,
Jean-François ONETO.



REÇU EN PREFECTURE

Le 12/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_RR-077-217703503-2024.02.07-BELIB_433-R

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FÉVRIER 2024

Conseillers en exercice : 35
Présents : 25
Absents : 10
Pouvoirs : 08
Votants : 33

Convoqués le : 31 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre le sept février à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Monsieur Jean-François ONETO, maire.

PRESENTS : Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziain TADJINE, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Madame Valérie BOURGUIGNON, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Madame Lucie CZIFFRA.

ABSENTS : Madame Nathalie RUCHMANN, Monsieur Malek BENSAL.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Madame Isabelle DUPUIT	à	Monsieur Cyril GHOZLAND
Madame Anne-Marie CADART	à	Madame Chantal BOURLON
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Monsieur Patrick SEMBLA	à	Monsieur Ziain TADJINE
Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA	à	Monsieur Jean-François ONETO
Monsieur Jean-Pierre BARIANT	à	Madame Antoinette JARRIGE
Madame Béatrice LAINÉ	à	Madame Valérie BOURGUIGNON
Monsieur Manuel MACHADO	à	Madame Laëtitia DEVRIENDT

Monsieur le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Josyane MÉLÉARD, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.